



AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-396

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 1^{er} octobre 2025, le « *Règlement numéro 2025-396 modifiant le Règlement numéro 2002-89 abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 322 de l'ancienne municipalité du village d'Upton ainsi que le Règlement numéro 250 de l'ancienne municipalité de la paroisse de Saint-Éphrem d'Upton et édictant le plan d'urbanisme de la Municipalité d'Upton afin d'y intégrer le plan particulier d'urbanisme du noyau villageois* ».

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 2^e jour de décembre 2025

Lyne Rivard,
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de Publication

AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-396

Je soussigné, Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité d'Upton certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 9h00 et 17h00 ce 2^e jour du mois de décembre 2025, à chacun des endroits suivants, à savoir:

- au bureau municipal;
- sur le site internet de la Municipalité;
- dans l'édition de décembre 2025 du journal municipal « Le Bavard ».

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2^e jour du mois de décembre 2025.

Lyne Rivard,
Directrice générale et greffière-trésorière